

## Grande mobilisation chez SFR mardi 12 avril 2022, pour nos salaires !

En complément des informations que nous vous avons données dans notre [précédente communication](#), SUD souligne que le problème de partage des richesses que nous rencontrons chez SFR se retrouve partout dans la société.

Au niveau national, le 17 janvier 2022, Oxfam a rendu public un rapport sur les inégalités mondiales sans équivoque :

En France, nous ne manquons pas d'argent :

- **La fortune des milliardaires français a augmenté plus rapidement en 19 mois de pandémie qu'en une décennie entière !**
- Avec les 236 milliards d'euros supplémentaires engrangés en 19 mois par les milliardaires français, on pourrait **quadrupler le budget de l'hôpital public, presque tripler le budget que l'état alloue pour l'éducation** ou distribuer un chèque de 3500 euros à chaque Français !
- **Les 5 premières fortunes de France ont doublé leur richesse depuis le début de la pandémie.** #ProfiteursDeLaCrise

Les femmes, les personnes « racisées », et les habitants des pays en développement sont les plus impactés par la violence des inégalités.

Orange est loin d'être un exemple, néanmoins :

- quand SFR propose 0,22% d'augmentations collectives comme suit :
  - o 2% si < 26,5 k€ soit 530 € max
  - o 1,8% si < 32,5 k€ soit 585 € max
  - o 1,5% si < 38,5 k€ soit 577 € max

Orange propose :

- o Augmentation collective de 880€ pour les salariés des groupes B,C,D < 30 k€
  - o Augmentation collective de 780€ pour les salariés des groupes B,C,D > 30 k€
  - o Augmentation collective de 820 € pour les salariés des groupes au-dessus de D <38k€
  - o Augmentation collective de 680 € pour les salariés des groupes au-dessus de D <80k€
- quand SFR propose 1,5% d'augmentations individuelles, Orange propose 2,2%

## SUD SFR revendique donc :

- **Une augmentation spécifique de 3% pour les salaires <30 000 K€**
  - **Des salaires bruts au moins alignés au SMIC ou aux minima conventionnels** en adoptant la solution la plus favorable aux salariés (sans prise en compte des Parts Variables et autres primes)
  - **Un alignement par le haut des salaires femmes/hommes** pour mettre fin à cette différence inacceptable de 700€/mois sur le salaire moyen (Bilan Social de 2020)
  - **Une augmentation mensuelle de 220€ pour chaque salarié** (5% du salaire moyen des hommes présenté dans le Bilan social 2020)
- Une harmonisation par le haut des différents statuts encore présents dans l'entreprise** suite aux différents rachats. Deux salariés de la même équipe doivent avoir des primes, accord temps de travail identiques ;



Grève, [mode d'emploi](#) (Voir Fiche 7 dans "Nos Guides")



**Vous vous mettez en grève ?** Que ce soit 1h00 ou la journée, [informez-nous en ici](#).

**Retrouvez ce Tract en ligne pour accéder aux liens cliquables :**



**Allez au dos pour faire prendre en charge à SFR les frais du télétravail sanitaire.**

## Faite prendre en charge les frais de télétravail par SFR !

En parallèle, SUD rappelle sa proposition d'action aux Prud'hommes afin de **faire prendre en charge par SFR les frais liés par le télétravail sanitaire**. En effet, bien que le nouvel accord signé par l'UNSA, CFDT et CFTC limite les moyens d'actions pour le télétravail postérieur à sa signature, il n'en est rien pour le télétravail sanitaire effectué avant ([Nous condamnions cette signature début mars](#)).



Pour prendre conscience du coût engendré par le télétravail pour les salariés, [SUD met à disposition ce fichier Excel](#).



**Pour faire prendre en charge les frais liés au télétravail imposé de Mars 2020 à Février 2022, [contactez-nous via ce formulaire](#).**



Solidairement.

L'équipe de SUD SFR

[Notre newsletter.](#)

[Connaitre vos droits.](#)

[Rejoignez SUD.](#)

[Formulaire de contact.](#)

[Retrouvez nos tracts.](#)

**Restez informés, SUD vous propose deux nouveaux outils :**



[Whatsapp](#)



[Telegram](#)

